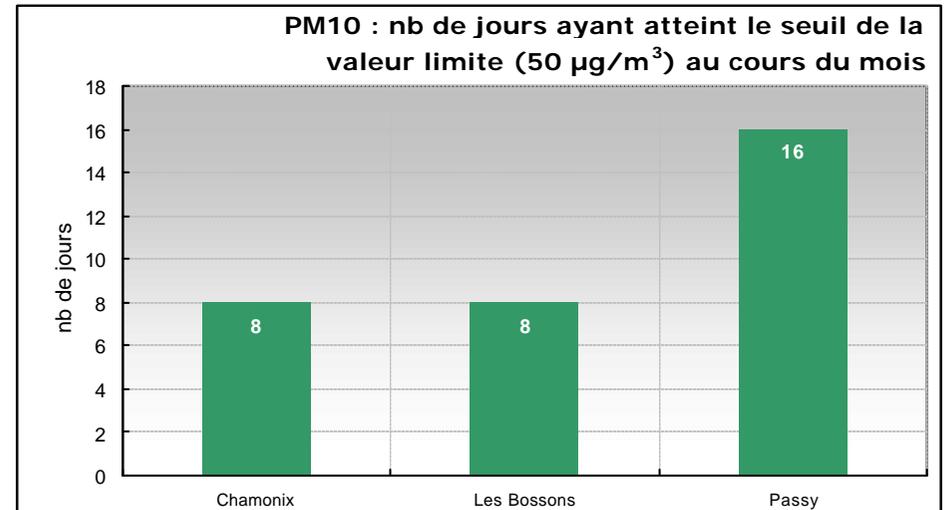
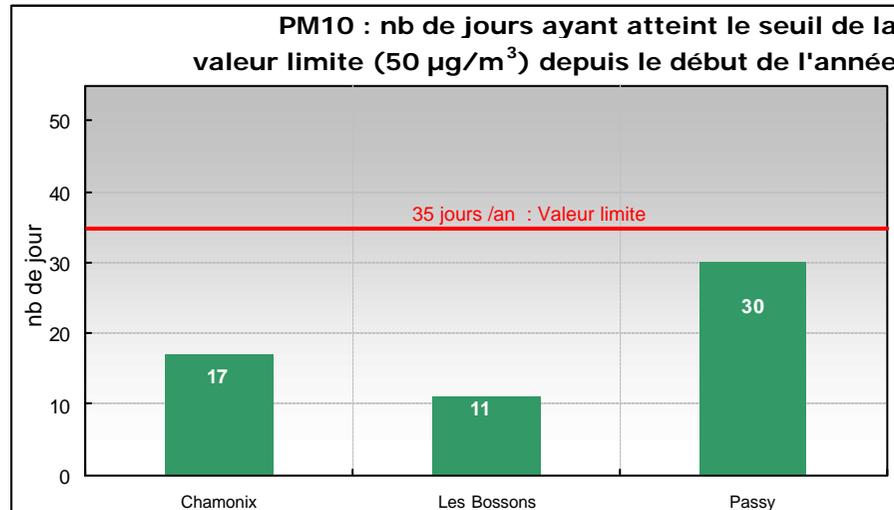
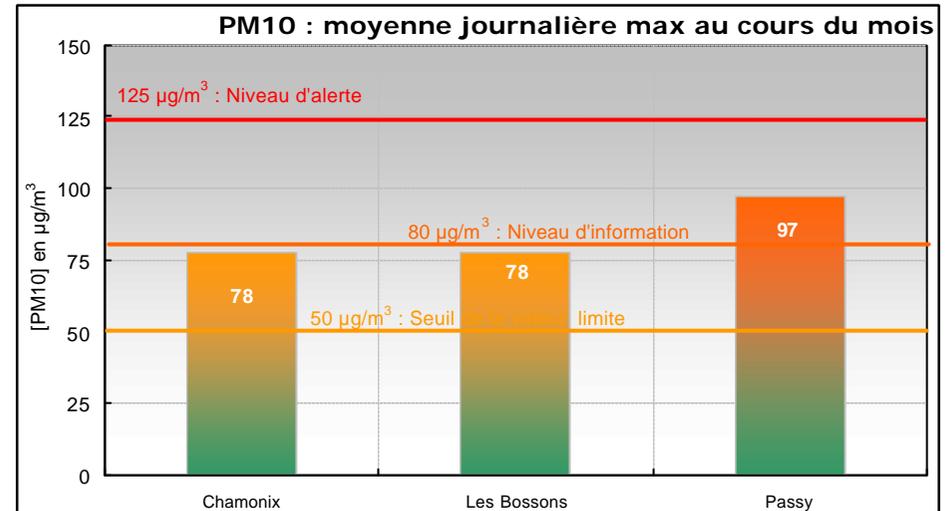
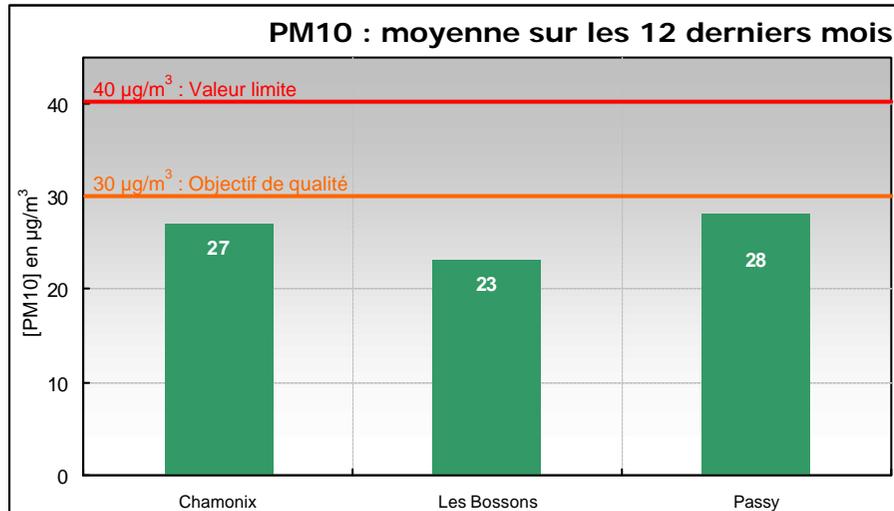




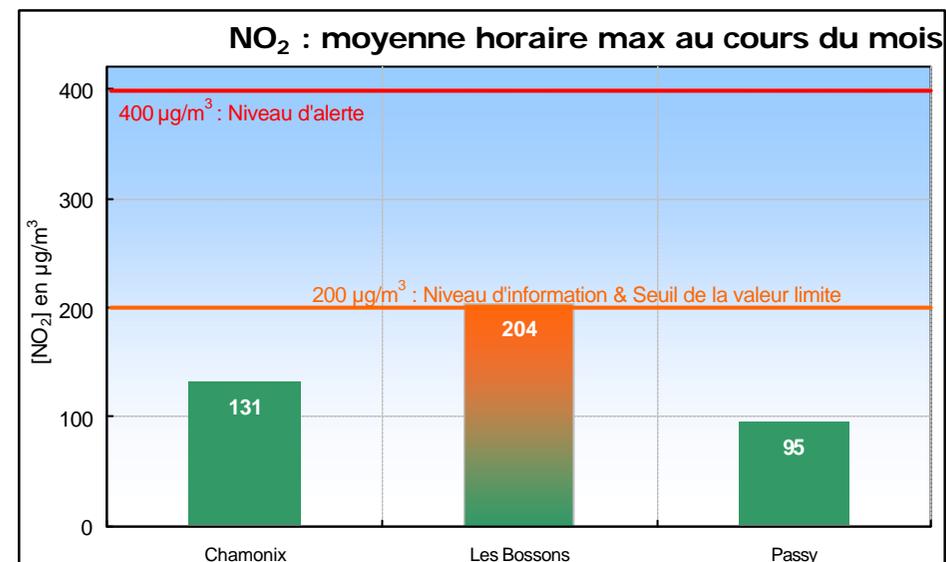
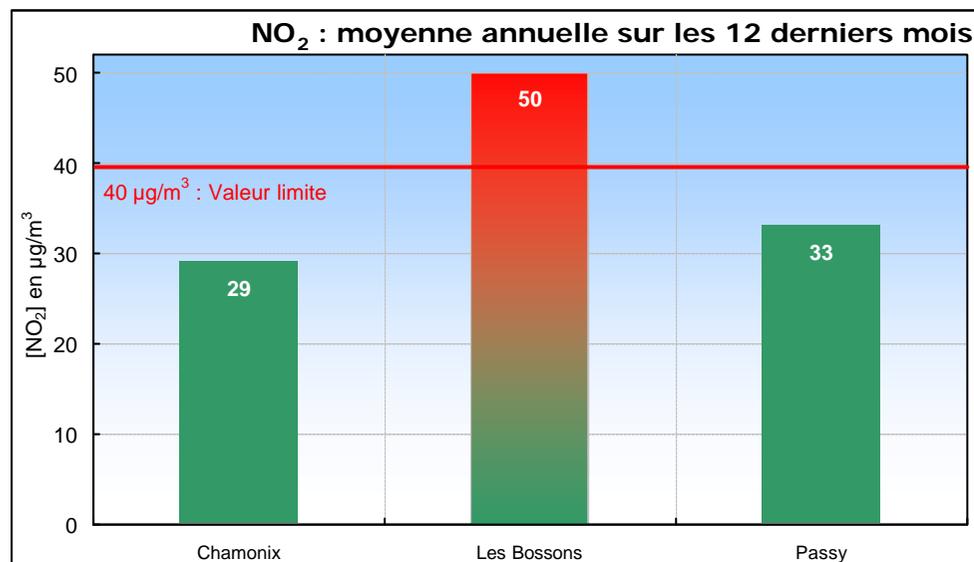
# Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

Février 2011

## Poussières en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



### Commentaire

En février, beau temps a rimé avec polluants. Les conditions anticycloniques qui ont caractérisé une grande partie du mois ont entraîné des niveaux de pollutions assez élevés durant de longues périodes. De fait, les dépassements réglementaires ont été nombreux.

Par rapport au mois dernier, les concentrations maximum de dioxyde d'azote ont baissé sur les sites urbains (Passy et Chamonix), en revanche ils ont nettement augmenté aux Bossons où le niveau d'information (qui correspond également au seuil de la valeur limite) a été dépassé. Sur les 12 derniers mois la valeur limite est nettement dépassée aux Bossons (site de proximité automobile), mais est respectée à Chamonix et Passy.

Les concentrations en poussières en suspension ont augmenté sur les 12 derniers mois sur les trois sites. Cependant, l'objectif de qualité annuel est respecté. Concernant les moyennes journalières, de nombreux dépassements du seuil de la valeur limite (50 µg/m<sup>3</sup>) ont été enregistrés au cours de ce mois : on compte 8 dépassements à Chamonix et aux Bossons et 16 à Passy où le niveau d'information et de recommandations (80 µg/m<sup>3</sup>) a été dépassé. Au total, le site de Passy totalise déjà 30 dépassements, la valeur limite de 35 devrait probablement être atteinte au cours du mois de mars si les conditions anticycloniques se maintiennent.

**ATTENTION : au cours du mois de février, les seuils préfectoraux d'information et d'alerte ont été abaissés. Ceux-ci sont désormais fixés à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière pour le seuil d'information (contre 80 auparavant) et à 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière pour le seuil d'alerte (contre 125 auparavant). Les prochains bulletins feront apparaître la nouvelle réglementation.**